

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16

Internet <http://www.sab.ch>

E-Mail info@sab.ch

Postkonto 50-6480-3



Berne, le 3 décembre 2006
VG

Commission des institutions
Politiques
3003 Bern

spk.cip@pd.admin.ch

Prise de position relative à l'initiative parlementaire « Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution »

Mesdames, Messieurs,

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) vous remercie de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur l'initiative parlementaire « Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution ». Le SAB, qui comprend de nombreux membres, dont 23 cantons et environ 700 communes, défend les intérêts de l'ensemble des régions de montagne suisses. Dans ce contexte, le SAB a examiné cette proposition en tenant particulièrement compte des intérêts des petits éditeurs situés dans les régions de montagnes et dans les zones excentrées.

Nécessité d'encourager la presse

La Suisse se caractérise par une presse d'une richesse exceptionnelle. Cette particularité provient autant des structures socioculturelles propres à notre pays, qu'en raison de son système fédéraliste. Dans ce contexte, la diversité de la presse permet d'assurer la vitalité du fédéralisme, participe au débat politique et renforce la cohésion de l'ensemble des régions constituant ce pays.

Du point de vue des régions de montagne, l'encouragement de la presse est une nécessité. Les nombreuses publications locales et régionales contribuent à la création de l'identité culturelle et à l'autonomie des zones décentralisées.

En plus des places de travail qu'ils fournissent, ces périodiques jouent également un rôle dans le domaine de la formation. Cette fonction est particulièrement importante pour les personnes habitant des régions reculées.

Dans ce contexte, le SAB est convaincu qu'il est nécessaire de maintenir les mesures destinées à soutenir la presse. En l'absence d'un tel système, de nombreux éditeurs connaîtraient de sérieuses difficultés à partir de 2008.

Evaluation de la proposition émise par la Commission des institutions politiques du Conseil national

L'initiative parlementaire de la Commission des institutions politiques du Conseil national vise à conserver les grandes lignes du système actuel. La solution proposée, basée sur un système qui a fait ses preuves au cours des dernières décennies, présente plusieurs avantages. Elle prévoit notamment de maintenir un budget total de 80 millions de francs, qui sera réparti dans deux enveloppes distinctes. D'une part, le modèle présenté permet, à hauteur de 60 millions de francs, de maintenir les prix préférentiels pratiqués par la Poste, indépendamment de la distance d'acheminement (Art 14 al. 1). D'autre part, cette initiative tient compte des particularités auxquelles sont confrontées les petites publications régionales, en introduisant des mesures qui leur sont particulièrement destinées, pour un montant de 20 millions de francs (Art. 15 al. 3 et Art 15 al. 6).

Nous approuvons également l'idée de continuer à soutenir, au travers des 60 millions de francs, l'ensemble de la presse périodique vendue par abonnement (Art. 15 al. 5). Ces 60 millions de francs doivent toutefois inclure la presse associative, tout en soutenant plus fortement les petites publications appartenant à cette catégorie. A cet effet, nous vous proposons d'introduire une échelle de répartition dégressive. Car il est clair qu'un compromis n'est possible qu'en tenant compte de la diversité de l'ensemble de la presse suisse.

Par conséquent, le SAB s'oppose fermement aux critères définis dans ce projet, pour l'octroi de rabais supplémentaires. En effet, le modèle éditeur/poste prévoit d'exclure les publications qui ne paraissent pas au moins une fois par semaine, ainsi que la presse associative et la presse spécialisée. Cet ensemble de mesures entraînera une augmentation du prix d'acheminement des publications concernées. Cette solution va à l'encontre des objectifs recherchés, à savoir : le maintien de la diversité de la presse. La presse associative et la presse spécialisée contribuent également à informer le public et à alimenter le débat démocratique. Ces dernières constituent aussi des plates-formes de formation et d'apprentissage, pour les personnes habitant des régions reculées ou décentralisées. Par conséquent, il serait injuste que la presse spécialisée et la presse associative à faible tirage soient pénalisées.

Conclusion

Le SAB salue le projet proposé par la Commission des institutions politiques. Il est nécessaire et adéquat d'encourager la diversité de la presse, par le maintien des taxes postales préférentielles. En revanche, le SAB s'oppose aux mesures qui, comme le reconnaissent les auteurs de cette initiative, entraîneront d'importantes répercussions financières pour la presse associative à faible tirage. Cette conséquence va à l'encontre de l'objectif initial recherché.

Nous vous remercions encore une fois de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur ce sujet, et nous vous adressons nos meilleures salutations.

Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)

Le président

Le directeur

Dr. Theo Maissen

Thomas Egger